

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 18-22 (1968-1972)
Heft: 83

Artikel: Maîtres-Balanciers de la région rhénane
Autor: Lavagne, François G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bronzes, battus depuis un an ou deux au plus et à la fabrication desquels il avait probablement collaboré? Entendons-nous bien: il s'agirait d'une erreur toute personnelle, qui n'engagerait que le graveur du coin. Une longue fréquentation de sa production amène à douter parfois du niveau de culture de ce personnel ¹¹.

C'est de toute façon revenir à l'opinion de Pink. Quant au redoublement de la partie de titulature fautive, il ne doit pas faire illusion. De rencontrer deux fois l'R postiche ne donne pas plus de poids à la leçon. Il faut sans doute penser tout simplement — et je l'ai fait spontanément ci-dessus — que c'est le même personnage qui a commis l'erreur à deux reprises, la presse rendant le contrôle habituel illusoire. Que ce soit en association avec le même type de revers, au cours de la même émission, et surtout dans la même officine — Serdica en compte quatre à l'époque — témoigne dans le même sens et n'est peut-être pas non plus sans intérêt pour la connaissance du fonctionnement des ateliers monétaires romains.

¹¹ J'ai déjà signalé de curieuses erreurs observées sur le monnayage romain et j'en ai surtout bon nombre à publier quand des loisirs me le permettront.

MAÎTRES-BALANCIERS DE LA REGION RHENANE

François G. Lavagne

Avant de devenir l'une des régions industrielles les plus puissantes du monde, la vallée du Rhin a été depuis des siècles le lieu de passage d'intenses courants commerciaux reliant l'Allemagne occidentale, la Bourgogne, la région du Rhône et l'Italie aux riches ports hollandais, et, par-delà, à l'Angleterre et à la Suède.

La pratique du commerce implique une importante circulation monétaire, et, d'autre part, ces auxiliaires indispensables que sont les moyens de mesure et de pesage.

A ces deux nécessités répond la profession de «Maître-Balancier» qui fournit aux commerçants, changeurs, agents des Finances, les poids monétaires leur permettant de contrôler les espèces «sonnantes et trébuchantes», et qui équipe marchés, magasins et comptoirs, en balances et poids de marchandises.

Aussi le cours du Rhin est-il jalonné de villes dans lesquelles l'industrie de la balancerie était largement développée: Mayence, Cologne, Rotterdam, Middelbourg; le professeur Bruno Kisch a consacré aux Maîtres-Balanciers de Cologne une remarquable étude qui nous apprend l'essentiel sur ces artisans qui étaient aussi des artistes ¹. Les Balanciers des Pays-Bas font l'objet d'un ouvrage très documenté ².

Notre travail ne concernera donc qu'une dizaine de petites villes situées à l'intérieur d'un triangle dont les sommets sont au Nord Duisburg, au Sud Cologne et à l'Est Dortmund, et qui se confond avec l'actuel bassin de la Ruhr.

Les Maîtres-Balanciers connus qui étaient établis dans ces villes ont laissé de nombreuses boîtes de poids monétaires, dont plus de 200 ont été étudiées par nos soins; ce qui caractérise leur production, c'est la période relativement courte de leur activité, puisqu'elle s'étend de 1750 environ, pour cesser vers 1820, mais aussi la parenté que l'on constate dans la forme, les dimensions et la composition de

¹ Gewichte- und Waagemacher im alten Köln (16.-19. Jahrhundert), Köln 1960.

² D. A. Wittop Koning, Nederlandse Gewichten, Leyden 1953.



leurs boîtes, parenté que nous appellerions dans notre langage moderne «standardisation».

Le type général de ces boîtes est d'ailleurs très différent de celui que les Balanceurs de Cologne avaient adopté (avec, entre eux, des ressemblances moins étroites), et diffère aussi du style des boîtes hollandaises d'Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg.

Suivant le nombre de poids qu'elles contenaient, les boîtes rhénanes peuvent être classées en 3 catégories principales :

- 5, 6 ou 7 poids
- 16 ou 18 poids
- 22 poids

Dans les 3 catégories les boîtes sont de forme rectangulaire, en bois, et teintes en noir; la face supérieure du couvercle est ornée d'une légère doucine; les charnières sont en fil d'acier et leurs extrémités rabattues sur le couvercle sont cachées par des clous de cuivre à tête bombée; la fermeture se fait à l'aide de crochets de cuivre ornés de dessins circulaires: il n'y a qu'un crochet sur les boîtes de 5, 6 ou 7 poids, et 2 crochets sur les plus grandes (fig. 1).

Les balances sont toujours à plateaux de cuivre non marqués, mesurant 40 à 42 mm de diamètre et très faiblement bombés; ils se placent dans un unique logement central; les alvéoles destinés aux poids sont de même dimension sauf pour 2 ou 3 poids de monnaies pesantes: Convention Thaler, Cronenthaler, Pièce de 4

Pistoles. Au dessus de chaque case le nom du poids est écrit à l'encre rouge; il arrive que la profondeur de la case soit plus grande que l'épaisseur du poids: la différence est rattrapée par de petits fragments de carton découpés dans des cartes à jouer, pratique adoptée aussi en France et dans les Pays-Bas. La case destinée aux poids de grains est toujours à droite fermée par un couvercle de cuivre qui porte quelquefois une date. Les fléaux en acier sont finement ouvragés.

Les poids sont carrés, et, leur dimension plate étant constante, leur épaisseur varie suivant la pesée de la monnaie; ils sont munis d'une tige ou d'une boule de préhension et portent en creux la désignation de la monnaie (souvent en abrégé), et un poinçon dont le tableau ci-joint donne les variétés. La face intérieure du couvercle est percée de trous ronds dans lesquels s'effacent les tiges des poids; une étiquette est collée sur cette face, et porte le nom, les titres du balancier, la date, le nom de la ville et diverses allégories représentant la Justice, la Conscience, l'Abondance.

La similitude de ces caractères généraux va jusqu'à une ressemblance dans les détails telle que l'on peut affirmer que la fabrication de ces boîtes était hautement rationalisée: des boîtes signées d'auteurs différents sont rigoureusement identiques et sortent certainement des mains d'un ou plusieurs menuisiers spécialisés; il en est de même pour les fléaux, les plateaux de cuivre, et peut-être aussi pour les poids. On trouve des étiquettes tirées par le même imprimeur, sur lesquelles il est visible que le nom du Balancier a été repiqué; la date n'est jamais imprimée en entier: elle se borne aux 2 ou 3 premiers chiffres du millésime, afin que chaque balancier la complète à l'encre, ce qui n'est pas toujours fait.

Cette division du travail, largement poussée, se retrouve, mais à de moindres degrés dans d'autres pays, en Hollande surtout; en France un balancier fut surnommé «le Garnisseur» parce qu'il se contentait d'assembler en quelque sorte les éléments de la boîte mais pour qu'on l'ait mis en vedette ce surnom prouve que la pratique n'était pas courante.

Les renseignements que l'on peut tirer de l'étude des boîtes rhénanes sont de deux sortes:

- la nature des monnaies qu'elles représentent
- la signification des poinçons et marques figurant sur la boîte et sur les poids.

Pour une époque donnée la composition des boîtes est quasi immuable; c'est, d'ailleurs, grâce à cette composition que l'on peut quelquefois dater une boîte dont le couvercle ne porte pas d'étiquette, ou lorsque la date écrite sur l'étiquette est incomplète.

Les boîtes de 16 poids ont en général la composition suivante:

2 Pistol - 1 Pistol - $\frac{1}{2}$ Pistol	Ecus d'or espagnols dénommés pistoles
1 Ginée - $\frac{1}{2}$ Ginée (ou Giné)	Guinée et $\frac{1}{2}$ guinée anglaises de George II et George III
1 Max (ou 1 Maxdor) - $\frac{1}{2}$ Max	Maximilien d'or et pièce de $\frac{1}{2}$
1 Carlin ou 1 Carldo	Carolin d'or
Gold Guld	Florin du Rhin
1 Pistol - $\frac{1}{2}$ Pistol avec un poinçon figurant un soleil	Louis d'or aux huit L et soleil; et demi-louis
1 Sovran ou Severin - $\frac{1}{2}$	Souverain d'or et demi souverain
2 Ducat - 1 Ducat	Pièces de 2 et 1 ducats
Schild Louidor	Louis d'or aux Ecus de Louis XV

Les boîtes de 18 poids contiennent en outre :

1 Louis N. - $\frac{1}{2}$ Louis N.

Louis neuf de Louis XVI (et demi)

Cette monnaie ayant été frappée en 1786, les boîtes de 18 cases sont postérieures à cette date, et celles de 16 cases lui sont antérieures.

Les boîtes de 22 cases contiennent les poids des Thalers, mais aussi, les poids des pièces de 20 et 40 francs, et ces dernières n'ont été émises qu'en l'An XI c'est-à-dire 1803—1804.

Outre le nom de la monnaie, et le soleil qui caractérise les louis français aux huit L et soleil, on voit sur les poids rhénans des poinçons qui sont des marques de vérification primitive; ils sont groupés sur la planche ci-jointe.

Le lion (fig. 2) marque les poids du Palatinat, le cheval (fig. 6) est frappé sur les poids du Hanovre; le fait que ces deux poinçons, qui sont les plus fréquemment rencontrés, se trouvent, non seulement sur des boîtes différentes du même balancier, mais chez 6 ou 7 balanciers différents, prouve bien qu'il ne peut s'agir de marques de fabrique; cependant, le lion de la figure 3 ne se voit que chez un seul balancier, et les lis (fig. 11 et 12) sur les boîtes d'une seule famille de balanciers.

Outre les poinçons insculpés sur les poids, on trouve des marques apposées avec des empreintes en métal chauffées au rouge, sur la face intérieure du couvercle; ce sont des marques qui attestent que la boîte dans son ensemble, balance et poids, a été vérifiée par l'Etalonneur du district ou de la province.

Nous verrons que les étiquettes collées sous le couvercle précisent quelquefois que le Maître Balancier a aussi reçu le privilège, après examen et prestation de serment, de l'étalonnage dans sa province; c'est à ce titre qu'il vérifiait les produits de ses confrères, et il est probable que chaque Maître Balancier était, à tour de rôle, investi de cette fonction, pour une durée limitée.

L'inscription se compose du mot JUSTIRT, surmonté de motifs divers comme l'indique notre planche annexe; le numéro 19 de cette planche est toutefois particulier: le J de Justirt est suivi du mot Cumagz, lequel, n'appartenant à la langue allemande, ni au hongrois, ni au yddisch, nous suggère l'interprétation:

J: CUMAGZ

Justirt: CUM A(B)G(E)Z(OGENE GEWICHTE)

Cette dernière expression se retrouve sur de nombreuses boîtes provenant de Nuremberg, Munich, Mayence.

Certaines boîtes, rares, comportent des poids superposés dans le même alvéole; le poids inférieur est alors muni d'une tige longue sur laquelle s'enfile un autre poids (quelquefois 2) percé en son centre.

Liste des balanciers de la région rhénane

Johann Peter Aeckersberg 1754—1801

«... zu Pfalz gnädigst privilegirt examinirt uns geschworne Eichmeister ... zu Wichlinghausen im Barmen.»

Ce balancier était donc Etalonneur juré du Palatinat; nous connaissons de lui 37 boîtes dont 12 marquées du lion (fig. 2), 3 du cheval (fig. 6) et 1 de l'aigle (fig. 13).

Certaines boîtes portent une mention disant que ce balancier faisait vendre ses œuvres par Johann Heinrich Schlechtendahl à Solingen.

La marque de vérification est celle de la fig. 21.

Johann Wilhelm Aeckersberg

Ce maître balancier est cité dans un article paru dans le n° 2 (nov. 1952) de la revue «Unsere Bergische Heimat», mais nous n'avons jamais trouvé de boîte de poids monétaires portant ce nom.

Johann Daniel von Berg 1778—1799

«... zu Pfalz Bayern gnädigst privilegiert und geschworner ... in der Bergischen Hauptstadt Lennep.»

Il était simplement balancier juré; sur 27 boîtes connues, 26 sont marquées du cheval du Hanovre (fig. 6) et une de l'aigle. La marque de vérification est celle du n° 19, qui n'a pas, à notre connaissance, été vue sur aucune boîte d'autres balanciers. Autre marque: n° 15.

Johann Peter Braselmann 1770—1780

«... zu Pfalz gnädigst privilegiert, examinirt und geschworner Ichtmacher ... auf Wichlinghausen in Barmen.»

Les poids de ses boîtes, dont 35 sont connues, sont marqués:

3 au lion de la fig. 2

15 au cheval (fig. 6)

1 au lion de la fig. 4, en relief dans un écu allemand.

Marque de vérification n° 16, 15, 17.

Johann Daniel Ellinghaus 1789—1802 (d'après B. Kisch)

Une grande boîte du Musée du Zeughaus de Cologne, fermée par 3 crochets et comportant 2 tiroirs porte l'adresse:

«Holtskamp beim Hottenstein Hochgericht Schwelm»

tandis qu'une autre boîte le situe à Radevormwald. Marque n° 18.

Johann Wilhelm Forsthoff 1785—1803 et plus tard

«... von Pfalz Bayern allergnädigst privilegirter auch examinirter und geschworner ... im Solingen.» Une autre boîte porte simplement «Goldwaagen Fabricant in Solingen».

Les poids des 14 boîtes connues portent le poinçon de la fig. 3, qui représente un lion hérissé et griffu; 10 de ses boîtes contiennent 22 poids parmi lesquels ceux des pièces de 40 francs; ce qui fait croire que ce balancier a pu exercer encore après 1803.

Marque de vérification n° 25.

Johann Abraham Herbertz 1754

On connaît de lui seulement 2 boîtes, datées de 1754:

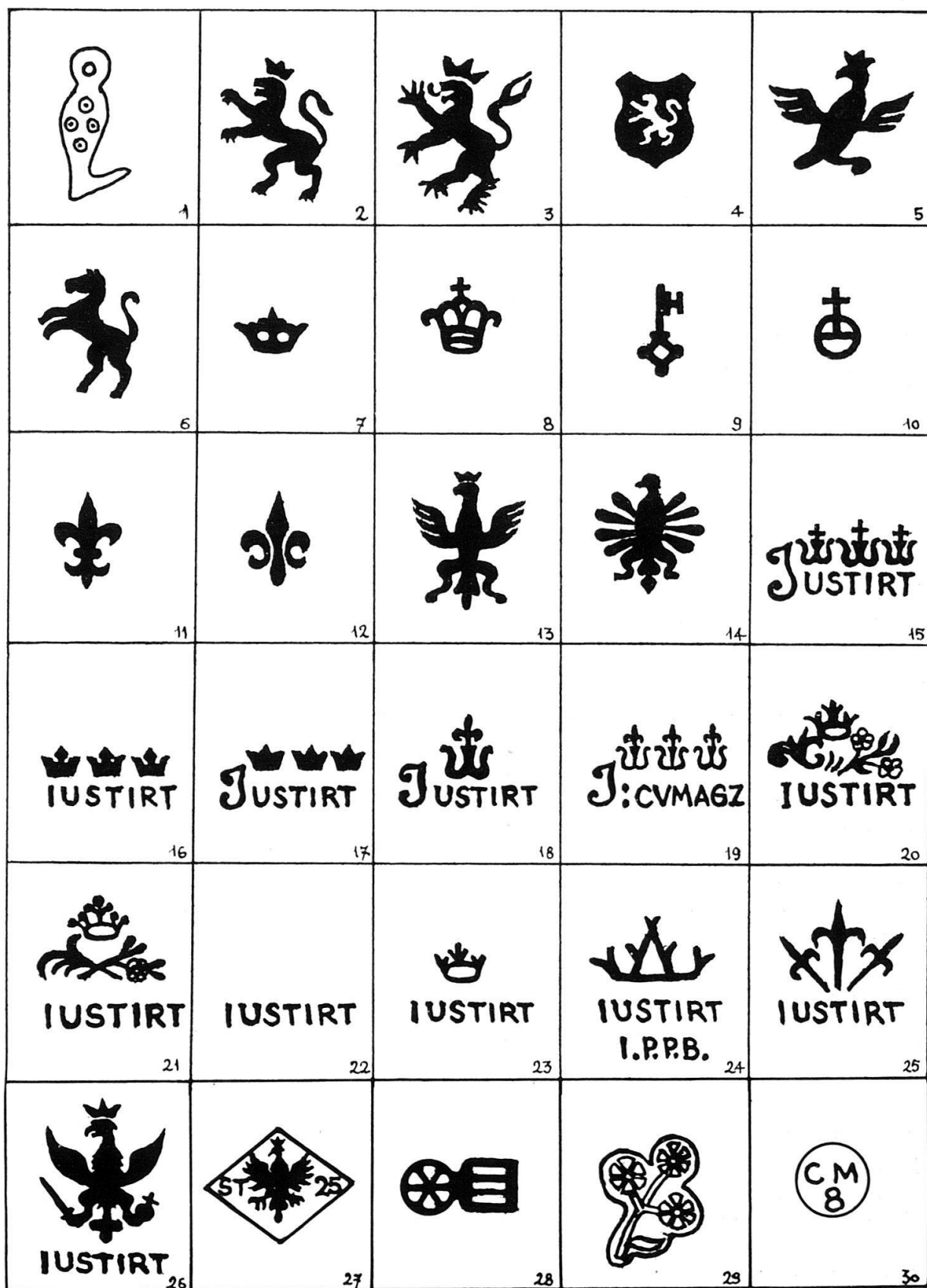
L'une, au Cabinet des Médailles de Bruxelles porte la citation de la Bible que l'on lit sur de très nombreuses boîtes des Pays-Bas «Falsche Waage ist dem Herrn ein grevel aber ein völlig gewichte ist sein Wohlgefallen» (Prov. II).

Dans la boîte du Musée de Zurich, on lit la même inscription mais les mots «Waage» et «Gewichte» sont remplacés par deux petits dessins de ces instruments.

Johann Philip Herbertz 1767—1773

«Ihro Chur. Durch. zu Pfalz in Fabricirung des Goldwagen gnädigst bestellt und Privilegirt Johann Philip Herbertz in Solingen werden diese und andere sorte noch dem Reichs fusz wohl abgezogene Goldw. Fabric. und Aprob.»

Poinçons et Marques des Balanciers rhénans



Il a fait des boîtes de 7, 10, 16, 18 et 22 poids: 10 de ces boîtes sont connues, 8 portent la couronne fig. 7 et 1 la couronne fig. 8; quelques boîtes contiennent des poids qui font la transition entre les poids des balanciers de Cologne du 17^e siècle et ceux que nous décrivons ci-dessus: en effet, ils sont munis d'une tige, mais, au lieu de porter le nom de la monnaie, ils sont marqués d'un type — droit ou revers — de cette monnaie, comme le sont la plupart des poids de Cologne, les poids français et hollandais. Cette technique indique qu'il s'agit des plus anciennes boîtes de la région. Marque de vérification n° 20.

Johann Wilhelm Herbertz 1775

Une boîte au Cabinet des Médailles de Lausanne contient 9 poids marqués de l'aigle de Prusse, fig. 13: la ville où il exerçait n'est pas mentionnée.

Johann Melchior Kruse 1782—1784

«... gnädigst Privilegirt Goldwaagenmacher und Eichmeister ... in Elberfeld.»

L'étiquette de ses boîtes porte souvent les grandes armes de l'Electorat de Bavière sous Charles-Théodore, 1775—1794 (ce qui situe la date dans les limites ci-dessus). Ces armes sont formées de 10 écussons avec, au centre, le globe crucigère.

Sur neuf boîtes connues, quatre sont marquées du lion et une du cheval; la marque de vérification est celle de la fig. 21.

Une boîte contenant un trébuchet type Jecker porte la mention: «J. M. Kruse in Barmen».

Abraham Kruse vers 1780

«Recht abgezogene Waag und Gewicht Macht von Sr. Königliche Majest. im Preußen aller gnädigst privilegirt und examinirt auch geschwornen Ichtmacher Abraham Kruse zu Schwelm in des Grafschaft Mark 17...»

Certains de ses poids étaient poinçonnés d'une clef (fig. 9). Marque de vérification n° 20.

Johann Caspar Mittelstenscheid 18...—1815

«... zu Pfalz Bayern gnädigst privilegirt und geschwornen ... in der Bergischen Hauptstadt Lennep ...»

35 boîtes ont été vues: 26 ont des poids marqués au cheval du Hanovre, cinq à l'aigle de Prusse et une à l'aigle de Dortmund (fig. 14).

21 boîtes, ayant 22 poids sont postérieures à 1803; la marque de vérification est celle de la fig. 18 ou 15.

Johann Peter Poppenberg 1770—1786

«... von Preußen allergnädigst privilegirt Ichtmacher ... bei Sprockhoevel im Amt Blankenstein in des Grafschaft Mark ...»

Sur 15 boîtes une est marquée du lis n° 11 et deux du lis n° 12. La marque de vérification est conforme à la fig. 24 ou 26.

Frères Poppenberg Au début du XIX^e siècle, on trouve des boîtes signées de deux frères Peter Caspar et Dietrich Peter; plus tard vient s'y joindre un troisième frère Caspar Diedrich; ces 3 balanciers sont les fils de Johann Peter; ils ont des poids marqués au lis, et l'une de leurs boîtes porte la date 1819. Marque n° 26¹.

¹ Les marques nos 22 et 23 ont été relevées sur des boîtes sans étiquettes.

Dans la revue «Unsere Bergische Heimat» que nous avons citée, le Dr. E. Böhrmer cite encore Haue Peter Caspar à Horath bei Schwelm, et Johann Fischer de Düsseldorf, mais nous n'avons connaissance d'aucune boîte fabriquée par l'un ou l'autre de ces balanciers.

Il existe de nombreuses boîtes identiques à celles que nous avons décrites, mais dont les étiquettes sont absentes; il est probable que ce type de boîtes a été imité dans d'autres villes d'Allemagne: par exemple, au Cabinet des Médailles de Francfort une boîte contenant des poids marqués au cheval et à l'aigle; une étiquette coloriée permet seulement de lire, gaufrés dans le papier, les 2 mots «... in Augspurg...» La boîte aurait donc été fabriquée dans cette ville; notre collection comporte une boîte sans étiquette, mais dont le couvercle porte la pomme de pin de la ville d'Augsbourg et la date 1795.

Enfin, il existe des poids soit isolés, soit mélangés à des poids authentiques, qui portent des poinçons non identifiés, tels les nos 4, 5, 10, 29, 30.

Nous avons vu que des Maîtres-Balanciers avaient acquis le privilège de contrôler les boîtes de poids monétaires de leurs confrères; en France, c'était une pratique courante: à Lyon, par exemple, à partir de 1668, les balanciers élisaient parmi eux deux jurés qui restaient en fonction pendant 2 ans.

En Allemagne occidentale, plusieurs boîtes témoignent que le Maître de la Monnaie, désigné par les termes de «Munzrath» ou «Munzwarden» pouvait aussi assumer ces fonctions de contrôle.

Il est manifeste que lesdites boîtes, semblables à celles qui sont décrites ci-dessus, sont l'œuvre de l'un ou l'autre des balanciers cités.

Au Musée de Karlsruhe, sous le n° GM 339, existe une boîte de 22 poids marqués au lion du Palatinat, dont l'étiquette a disparu, mais qui porte à l'encre l'inscription:

JUSTIRT DURCH KURPFALZ MUNZWARDEN F. EBERLE

Au Musée de Francfort, une petite boîte non numérotée, de 6 cases, dont les poids sont marqués à l'aigle prussien, porte cette inscription:

RECHT ABGEZOGEN BENERADT MUNZWARDEN FFURT 1755

L'ouvrage de Joseph et Fellner, «Die Münzen von Frankfurt», Frankfurt 1896, nous indique, 1er volume, page 323, que Bengeradt fut Munzwarden de la Monnaie de Francfort en 1734; il aurait donc exercé cette charge pendant 21 ans au moins.

Dans plusieurs autres cas, ce ne sont pas des inscriptions à l'encre qui témoignent du contrôle assuré par les Munzwarden mais des étiquettes qu'ils faisaient imprimer à leur nom: deux boîtes, l'une au Musée de Francfort (X 4149), l'autre au Musée de Karlsruhe, contiennent des poids marqués au cheval et à l'aigle de Prusse et portent une étiquette représentant une aigle au-dessous de laquelle on lit, sur 5 lignes:

GESETZLICH JUSTIRT / VON / MUNZRATH BUNSEN / ZU / FRANKFURT AM
MAIN

D'après Joseph et Fellner, 1er vol., page 515, Johann Georg Bunsen fut Münzrat de Francfort depuis 1790 jusqu'à sa mort en 1833.

Au Musée de Francfort, sous le n° 26049, on trouve une boîte de 22 poids sur laquelle est collée une carte de visite portant les mots:

Les poids sont marqués au poinçon n° 27 et au cheval de Hanovre. Samuel Tomschitz, toujours d'après la même source, fut adjoint au Maître de la Monnaie en qualité d'ajusteur: «Munzmechaniken»; sa marque, au-dessous de l'aigle de Francfort, figure sur un heller de 1836.

Sous le numéro 56/595 le Musée de Darmstadt possède une boîte de 16 cases dont les poids portent le poinçon aux armes de Mayence n° 28; une étiquette, dans un cadre de draperies montre au centre, un ange ailé tenant une balance et une épée, et surmontant les armes de Mayence.

Le texte qui entoure cette figure est:

ACURAT AIOUSTIRET DURCH MARTIN JOSEPH NOHASCHEK GESCHWORNER
DOM : CAP / ITLISER UND STADT WERDEIN IN MAYNTZ 1779.

Au Musée de Dresde, enfin, une boîte de 22 poids porte l'étiquette de Johann Poppenberg — qui a fabriqué la boîte — sur laquelle est collée celle de Nohaschek: Justice casquée tenant l'épée, la balance et un écu aux armes de Mayence, un lion à ses pieds; l'inscription est:

RECHT ABGEZOGEN DURCH MARTINUS JOSEPHUS NOHASCHEK
WARADEIN IN MAINZ 1791.

Il est constant, en Europe occidentale, que le contrôle des balanciers soit assuré par les Monnaies; dans la plupart des cas, il se manifeste par l'apposition d'un poinçon qui est, en France, une fleur de lys, ou une lettre de l'alphabet sommée d'un lys. On en voit de nombreux exemples sur les poids monétaires de Lyon, qui portent au revers la lettre D attribuée à la Monnaie de cette ville; sur les poids monétaires anglais, on trouve des poinçons représentant un lion passant, un pot à café.

Mais l'apposition d'un poinçon ou d'une étiquette personnalisée s'appliquant à l'ensemble de la boîte, et justifiant ainsi l'exactitude de la balance en même temps que la rectitude des poids paraît être caractéristique des œuvres des Maîtres-Balanciers de la région rhénane.

PERSONALIA

Monsieur Herbert A. Cahn

vient d'être honoré par la Royal Numismatic Society, qui lui a conféré sa médaille annuelle.

Deux Suisses avaient déjà reçu cette médaille: F. Imhoof-Blumer, en 1888 et Leonard Forrer jr. en 1944.

Il m'est agréable de rappeler que d'autres membres de notre société l'avaient également reçue:

MM. Alföldi, en 1953; Grierson, en 1958; Seyrig, en 1961; Schwabacher, en 1963; Lafaurie, en 1965; Bastien, en 1970.

La distinction reçue par M. Herbert Cahn honore notre société. Nous l'en félicitons.

Colin Martin